

Nous vous l'annonçons dans le bulletin précédent, à l'occasion de l'élection législative partielle des dimanche 9 et dimanche 16 décembre, *Citoyen à Bourg-la-Reine*, a décidé, sans prendre parti pour un candidat, de mener une campagne civique de

lutte contre l'abstention. Au deuxième tour nous prendrons position pour le candidat de gauche arrivé en tête.

Dans ce numéro nous traitons de la situation très préoccupante du RER B ainsi que de la volonté gouvernementale de prendre en compte les droits des femmes. Une actualité chargée a parfois évacué cette question. Pourtant, les choix de l'actuel gouvernement tranchent avec la politique précédente : gouvernement paritaire, création d'un ministère de plein exercice, mise en place d'instances interministérielles... On se félicite de ce qui a été réalisé, on espère pour la suite... Enfin, actualité locale oblige, nous conservons le « papier » sur les modalités de vote par procuration.

## RER B : LA CÔTE D'ALERTE !

Si un PLU bien pensé (traité dans le bulletin précédent), est un dossier capital au regard de l'attrait qu'une ville peut présenter pour ses habitants ; il est un autre sujet qui intéresse au premier chef nos concitoyens ce sont les

transports publics. A Bourg-la-Reine, nous avons le RER B et ses retards, et ses pannes, et ses wagons bondés ! Bref, le RER, c'est B comme Bazar...

Durant des décennies, les investissements nécessaires n'ont pas été réalisés et c'est l'accumulation de ces laisser-aller qui place aujourd'hui les usagers dans une situation inextricable. Tout incident en aval ou en amont de Bourg-la-Reine déverse des centaines de passagers sur la RD920. La construction d'un troisième quai à Denfert-Rochereau associée à des installations performantes de retournement des trains devient urgente car elle permettrait en cas d'incident au centre et au nord de la ligne de faire tout de même circuler les trains sur la partie sud.

Dans notre ville, la construction de la nouvelle gare a apporté un confort indéniable en fluidifiant les déplacements des voyageurs à l'intérieur des bâtiments, en offrant des ascenseurs aux personnes à mobilité réduites ou aux voyageurs chargés de bagages, poussettes d'enfants... Il faudrait améliorer l'information sur les horaires des trains (voies de Robinson / voies de Saint-Rémy-lès-Chevreuse).

En revanche, la circulation de la place de la gare reste très critiquable et dangereuse. Aucun espace d'arrêt n'est prévu pour les voitures déposant ou venant chercher des voyageurs ce qui oblige à des arrêts en zone interdite... Les stations de bus partagent leur espace avec voitures, vélos et piétons ! Rappelons qu'en 2010, le Conseil général a claqué la porte du Comité de pôle au motif que les améliorations proposées par ce dernier laissaient encore quelques bus en stationnement sur la RD920.

Lors de la réunion PLU du 22 octobre, initiée par les élus de l'opposition, nous avons cru comprendre que le Conseil général était à nouveau favorable à une circulation en site propre d'un transport en commun entre la Croix-de-Berny et la Porte d'Orléans... Position nouvelle qui n'a pas manqué de soulever bien des questions. Pourquoi cette réflexion tardive alors que les travaux entrepris sur la RD920 ne permettent plus la création des voies nécessaires à cette circulation ? Pourquoi usagers comme élus des communes concernées étaient-ils laissés dans l'ignorance ? Mais, surprise... Le rapport du Conseil Général sur le PLU, consultable lors de l'enquête publique, nous a appris qu'il demande expressément à la ville de supprimer toute référence à un transport public en site propre sur la RD920 !

Patrick Devedjian, lorsqu'il était député n'a pas contredit le Patrick Devedjian, président du Conseil Général : rien sur l'amélioration des transports dans la partie sud de notre département. Aujourd'hui l'enquête PLU confirme un choix fait dans la plus grande opacité. Usagers en galère restez patients !

## DROITS DES FEMMES : ON SE FÉLICITE, ON ESPÈRE...

Le nouveau gouvernement a agi très vite pour combler le vide juridique créé par l'abrogation, par le Conseil Constitutionnel, du délit de harcèlement sexuel (loi parue au JO du 7 août 2012).

Après le vote du budget un pas supplémentaire sera franchi : le remboursement à 100 % de contraceptifs pour mineures de 15 à 17 ans et ce quel que soit le lieu d'achat (aujourd'hui, le taux de remboursement est de 65 % ; 100 % si achat dans un centre de planification). De même pour l'IVG, l'intervention sera prise en charge à 100 % et l'acte sera revalorisé. Autant de mesures qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de la santé des femmes.

Nous espérons beaucoup des travaux interministériels suspendus depuis 12 ans (notamment Droits des femmes / Éducation nationale) dans la lutte contre les stéréotypes sexistes, premiers pas dans la lutte contre les violences.

Enfin, ce gouvernement parviendra-t-il à établir, pour de bon, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes ? Ce serait l'écriture d'une nouvelle page des droits des femmes dans notre pays !

# DIMANCHES 9 ET 16 DÉCEMBRE

## LE VOTE PAR PROCURATION

En cette période de préparation des fêtes, certains seront peut-être amenés à travailler les dimanches 9 et 16 décembre... Pour cette raison ou pour toute autre : vacances, déplacement professionnel, état de santé... Un électeur empêché peut donner une procuration à une personne éléctrice de la commune qui deviendra son mandataire et votera à sa place. Un mandataire ne peut prendre qu'une procuration.

Pour cela, il faut se rendre, avant l'élection, au commissariat de police ou au tribunal d'Instance (voir ci-dessous) muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'y remplir le formulaire de procuration qui vous sera remis.

Il est demandé les renseignements suivants concernant le mandataire : nom, prénom, adresse, bureau de vote (mentionné sur la carte électorale), date et lieu de naissance. Une procuration peut être donnée pour un seul tour ou pour deux tours.

Pour les personnes rencontrant des difficultés à trouver une personne acceptant de voter à leur place, des militants de notre association peuvent devenir mandataire.

Pour cela, il vous suffit de nous adresser un courriel à : [citoyen.blr@wanadoo.fr](mailto:citoyen.blr@wanadoo.fr)

ou de nous écrire à :

Citoyen à Bourg-la-Reine  
c/o Jean-Louis Pérignon  
12 bis rue des Blagis  
92340 BOURG-LA-REINE

Laissez-nous vos coordonnées téléphoniques, nous vous contacterons dans les meilleurs délais.

## ADRESSES UTILES

### Commissariat de police

7 place Condorcet  
92340 BOURG-LA-REINE  
Téléphone : 01 55 52 17 20

Horaires d'ouverture, du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h

### Tribunal d'Instance

Place Auguste Mounié  
92160 ANTONY  
Téléphone : 01 55 59 01 00

Horaires d'ouverture, du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 17h

**Citoyen**  
à Bourg-la-Reine

**BULLETIN D'ADHÉSION 2013**

*Merci de remplir un bulletin par personne*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Déclare adhérer à l'association et verser la cotisation 20 € minimum

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer le chèque libellé à l'ordre de *Citoyen à Bourg-la-Reine*, accompagné du présent bulletin à :  
Jean-Louis Pérignon, 12 bis rue des Blagis 92340 BOURG-LA-REINE